AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-4-77111235

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24
Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 133 — 1er AVRIL 1977

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

De nombreuses variétés de poiriers sont maintenant au stade de la floraison. Les surfaces sensibles à la tavelure deviennent de plus en plus importantes.

En conséquence, si le traitement qui a été conseillé dans le bulletin du 24 Mars n'a pas été réalisé, il y a lieu de l'effectuer le plus rapidement possible. Au contraire, si l'intervention a eu lieu en début de semaine, il est recommandé d'attendre la fin de la floraison pour la renouveler.

TAVELURE DU POMMIER

La récente période froide a freiné la végétation. Cependant, les pommiers atteignent le plus fréquemment le stade E et arrivent parfois au stade E2.

La protection n'étant plus assurée, il est conseillé d'effectuer une nouvelle application dès que possible au plus tard dans les premiers jours de la semaine du 4 au 9 Avril.

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers contaminés en 1976, il y a lieu de profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour ajouter un produit actif contre l'oïdium.

PSYLLES - PUCERONS - CHENILLES DEFOLIATRICES

L'activité de ces insectes a été ralentie par la récente période froide, mais cette activité reprendra lors du prochain réchauffement. Il sera donc nécessaire de surveiller à nouveau les vergers afin d'intervenir le cas échéant.

HOPLOCAMPE DU POIRIER

Dans les rares vergers où des dégâts de ce ravageur ont été observés (un seul gros ver à odeur de punaise dans les jeunes fruits), un traitement est nécessaire à la fin de la floraison au stade G (début de la chute des pétales) en utilisant l'un des insecticides conseillés, dans le bulletin du 24 Mars, contre l'hoplocampe du prunier.

Dans les vergers où l'on redoute des attaques de psylles, il est conseillé d'employer un insecticide et une dose efficaces contre ces deux ravageurs.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

Les indications données dans le bulletin du 24 Mars sont toujours valables.

.../...

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

EXCORIOSE /VIGNES/

Il y a lieu de se reporter aux indications contenues dans le bulletin du 24 Mars.

PERITELE GRIS /TOUTES CULTURES/

Ce charançon polyphage peut s'attaquer à la vigne et aux arbres fruitiers en dévorant les bourgeons qu'il ronge en les évidant. Son activité nocturne permet difficilement de l'identifier. Les infestations sont parfois brutales.

Il a été observé, notamment en Indre-et-Loire. Il y a donc lieu d'être attentif afin de pouvoir intervenir rapidement. Les péritèles gris sont difficiles à détruire. On peut utiliser l'un des insecticides suivants : LINDANE (30 g/hl) - ENDOSULFAN (35 g/hl).

MOUCHE DU CHOU /CULTURES LEGUMIERES/

Le vol se poursuit et il y a lieu de se reporter aux indications données dans le bulletin du 17 Mars pour lutter contre ce ravageur.

POURRITURE GRISE DU FRAISIER

Pour lutter contre cette maladie, les traitements doivent débuter dès l'apparition des premières fleurs et être renouvelés à la pleine floraison et à l'apparition des premiers fruits verts.

Les fongicides utilisables sont les suivants : BENOMYL (Benlate) : 30 - CARBENDAZIME (Bavistine) : 30 - DICHLOFLUANIDE (Euparène) : 125 - FOLPEL (nombreuses spécialités) : 150 - METHYLTHIOPHANATE (Pelt) : 70 - THIRAME (nombreuses spécialités) : 320.-Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau et sont conseillées en fonction d'une pulvérisation copieuse de 1 500 à 2 000 litres à l'hectare.

Il est recommandé d'observer un délai de 15 jours entre le dernier traitement et la récolte pour tous les fongicides, sauf avec la DICHLOFLUANIDE (7 jours).

Les boutons floraux gelés sont favorables au développement de la pourriture grise. Dans ces situations il est conseillé de ne pas attendre pour appliquer le premier traitement.

SEPTORIOSE DU CELERI

Cette maladie peut faire de graves dégâts à la plantation. Aussi est-il conseillé de repiquer des plants sains. Pour cela, il est nécessaire de traiter les pépinières tous les 10 jours avec l'un des fongicides suivants : PRODUITS CUPRIQUES (nombreuses spécialités) : 250 grammes de Cuivre Métal - OXYQUINOLEATE DE CUIVRE (Quinolate 20) : 60 - BENOMYL (Benlate) : 40 - CARBATENE + MANEBE (Organil 66) : 40+120 CARBENDAZIME (Bavistine) : 40 - BENOMYL + MANCOZEBE (Epidor) - CAPTAFOL (Difosan FLO, Orthodifolatan liquide) : 160 - MANCOZEBE (Dithane M 45, Sandozèbe) : 160 - MANEBE (nombreuses spécialités) : 160 - METHYLTHIOPHANATE (Pelt) : 70 - PROPINEBE (Antracol) : 210.

Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

NOCTUELLES DIVERSES

Des dégâts de diverses noctuelles ont été observés dans différents vignobles. Les chenilles qui effectuent surtout leurs dégâts la nuit s'attaquent aux bourgeons qu'elles dévorent. Dans les parcelles où des dégâts ont été constatés, il convient d'épandre, au pied des souches, un appât constitué par du son empoisonné avec l'un des produits suivants :

Carbaryl (5 kg), Chlorpyriphos (2 kg), Endosulfan (0,225 kg) Endosulfan + Parathion éthyl (0,8 spécialité), Lindane (0,4 kg), Phoxime (5 kg/ha), Polychloro-camphanes (0,6 kg) ou Toxaphène (0,6 kg). Sauf indications contraires ci-dessus mentionnées, les doses sont exprimées en kg de matière active pour 100 kgs d'appâts. Epandre l'appât le soir à raison de 60 à 80 kg/ha.

On peut également intervenir par pulvérisations copieuses avec l'un des produits suivants :

Bromophos (50 grammes), Carbaryl (100 grammes), Chlorfenvinphos (50 grammes), Endosulfan (200 grammes), Lindane (400 grammes), Toxaphène (400 grammes), Trichlorfon (100 grammes).

Les doses sont exprimées en grammes par hectolitre de bouillie.

Le Chef de la Circonscription,

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 5 AVRIL 1977

P 86